



ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE DE L'OTAN

COMPTE RENDU

DES RÉUNIONS DE LA

COMMISSION POLITIQUE (PC)

Jeudi 19 et vendredi 20 novembre 2020

Par visioconférence

LISTE DE PARTICIPANTS

MEMBRES DU BUREAU DE L'AP-OTAN

Président	Gerald E. CONNOLLY (États-Unis)
Vice-présidente	Mimi KODHELI (Albanie)
Vice-présidente	Karen MCCRIMMON (Canada)
Vice-présidente	Joëlle GARRIAUD-MAYLAM (France)
Vice-présidente	Marietta GIANNAKOU (Grèce)
Ancien vice-président	Karl A. LAMERS (Allemagne)
Ancien vice-président	Osman Askin BAK (Turquie)
Ancien vice-président	Lord CAMPBELL OF PITTENWEEM (Royaume-Uni)
Ancien vice-président	Michael R. TURNER (États-Unis)
Secrétaire générale	Ruxandra POPA

DÉLÉGATIONS MEMBRES

Albanie	Xhemal QEFALIA
Belgique	Peter BUYSROGGE Philippe Didier G. COURARD Wouter DE VRIENDT Rodrigue DEMEUSE Theo FRANCKEN Annick PONTHER Orry VAN DE WAUWER
Bulgarie	Plamen MANUSHEV Simeon SIMEONOV
Canada	Peter BOEHM Pierre-Hugues BOISVENU Cheryl GALLANT Marilou MCPHEDRAN
Croatie	Ante BACIC Miroslav TUDJMAN
République tchèque	Jan FARSKY Josef HAJEK Helena LANGSADLOVA
Danemark	Mads FUGLEDE
Estonie	Leo KUNNAS Kerstin-Oudekki LOONE
France	Marianne DUBOIS Françoise DUMAS Sonia KRIMI Gilbert ROGER
Allemagne	Dagmar FREITAG Alexander S. NEU Boris PISTORIUS Ulla SCHMIDT
Grèce	Anastasios DIMOSCHAKIS Marios KATSIS Theodora TZAKRI Manousos Konstantinos VOLOUDAKIS
Hongrie	Mihaly BALLA Zsolt NEMETH
Islande	Njall Trausti FRIDBERTSSON Willum Thor THORSSON
Italie	Massimo CANDURA

	Paolo FORMENTINI
	Luca FRUSONE
	Luigi IOVINO
	Alessandra MAIORINO
	Riccardo NENCINI
	Fabrizio ORTIS
Lettonie	Ojars Eriks KALNINS
	Aleksandrs KIRSTEINS
Luxembourg	Gilles BAUM
	Jean-Marie HALSDORF
	Lydia MUTSCH
Pays-Bas	Toine BEUKERING
	Sjoerd SJOERDSMA
Norvège	Marianne MARTHINSEN
	Liv Signe NAVARSETE
Pologne	Joanna KLUZIK-ROSTKOWSKA
	Czeslaw MROCZEK
	Rafal SLUSARZ
Portugal	José Luis CARNEIRO
	Ana MIGUEL SANTOS
	Marcos PERESTRELLO DE VASCONCELLOS
Roumanie	Ben-Oni ARDELEAN
Slovaquie	Jan SZOLLOS
	Tomas VALASEK
Slovénie	Branko GRIMS
Espagne	Javier ANTON
	Ruth GONI
	César MOGO
	Luis RODRIGUEZ-COMENDADOR
Turquie	Muhammet Naci CINISLI
	Ahmet Berat CONKAR
	Ilhan KESICI
	Ahmet YILDIZ
Royaume-Uni	Lord ANDERSON
	Jeffrey DONALDSON
	Lord HAMILTON OF EPSOM
	Lord JOPLING
	Heather WHEELER
États-Unis	Brendan Francis BOYLE
	Brett GUTHRIE
	Rick LARSEN
	Gregory Weldon MEEKS
	Filemon VELA

DÉLÉGATIONS ASSOCIÉES

Arménie	Andranik KOCHARYAN
Autriche	Reinhold LOPATKA
	Andreas MINNICH
Azerbaïdjan	Kamran BAYRAMOV
	Siyavush NOVRUZOV
Bosnie-Herzégovine	Nikola LOVRINOVIC
Serbie	Dragan SORMAZ
Suède	Karin ENSTRÖM
	Kenneth G. FORSLUND
	Laila NARAGHI

Suisse	Werner SALZMANN
Ukraine	Solomiia BOBROVSKA
	Liudmyla BUIMISTER
	Yehor CHERNIEV

PARLEMENT EUROPÉEN

Parlement européen	Kris PEETERS
	Mounir SATOURI

DÉLÉGATIONS DES PARTENAIRES RÉGIONAUX ET MÉDITERRANÉENS

Algérie	Youcef MESSAR
Israël	Andrey KOZHINOV

OBSERVATEURS PARLEMENTAIRES

Australie	Andrew WALLACE
Kazakhstan	Nurzhan NURSIPATOV

INTERVENANT

Nikos DENDIAS	Ministre des affaires étrangères de la République hellénique
---------------	--

SECRÉTARIAT INTERNATIONAL

Andrius AVIZIUS	Directeur, commission politique
Nathan Robinson GRISON	Directeur, commission sur la dimension civile de la sécurité
Sarah-Claude FILION-PROVENCHER	Coordinatrice, commission sur la dimension civile de la sécurité et commission des sciences et des technologies
Jailee RYCHEN	Coordinatrice, commission de la défense et de la sécurité
Nick BEECH	Secrétaire de commission
Mel SENER	Secrétaire de commission
Alissa PAVIA	Assistante de recherche
Sofiia SHEVCHUK	Assistante de recherche

Le jeudi 19 novembre 2020

Intervenant commun : commission sur la dimension civile de la sécurité et commission politique

I. Remarques préliminaires de [Lord CAMPBELL OF PITTENWEEM](#) (Royaume-Uni), président de la commission politique (PC)

1. Dans ses remarques préliminaires, le président **Lord Campbell of Pittenweem** (Royaume-Uni) remercie la délégation grecque pour le remarquable travail de préparation de la session annuelle 2020. Lord Campbell indique que cette réunion est coprésidée par la sénatrice **Joëlle Garriaud-Maylam** (FR), présidente de la commission sur la dimension civile de la sécurité.

2. **Marietta Giannakou** (GR) souhaite la bienvenue à l'orateur invité à la réunion, Nikos Dendias, ministre des affaires étrangères de la République hellénique. Mme Giannakou appelle au dialogue et à l'unité parmi les Alliés face aux préoccupations et aux menaces communes, y compris à celles qui surviennent en Méditerranée orientale.

3. Lord Campbell présente M. Dendias et l'invite à transmettre le point de vue grec sur la façon dont l'OTAN peut s'adapter à l'évolution actuelle du contexte stratégique.

II. Exposé de Nikos DENDIAS, ministre des affaires étrangères de la République hellénique, sur *Le point de vue grec sur l'adaptation de l'Alliance à l'évolution de l'environnement stratégique*, suivi d'une discussion

4. **Nikos Dendias** remercie le président et les États membres de l'Assemblée parlementaire de l'OTAN (AP-OTAN) pour le travail considérable qu'ils accomplissent, et réaffirme l'importance de l'Assemblée en tant que lien entre l'Alliance et les citoyens des pays membres.

5. M. Dendias fait observer que l'OTAN joue un rôle crucial dans la lutte contre les menaces en développement, en particulier sur ses flancs est et sud. L'Alliance, poursuit-il, est une organisation non seulement militaire mais aussi qui défend des valeurs communes, inscrites dans la Charte des Nations unies, les instruments relatifs aux droits humains et le droit international. Indiquant que la Grèce se félicite du processus de réflexion prospective « OTAN 2030 », il souligne que l'Alliance doit trouver un juste équilibre entre la riposte aux menaces mondiales et le fait d'être sollicitée exagérément.

6. Le ministre rappelle l'importance de maintenir dans le temps les dépenses de défense. Compte tenu des défis persistants que représentent certains acteurs étatiques et non étatiques, l'OTAN doit maintenir son avance technologique et les États membres doivent respecter leur engagement de consacrer 2 % de leur PIB à la défense. Malgré des contraintes budgétaires très strictes, la Grèce arrive à y consacrer 2 %, voire plus, de son PIB. Elle s'efforce en outre d'atteindre l'objectif consistant à affecter au moins 20 % de son budget de la défense à l'acquisition de matériel militaire et à la recherche et développement. M. Dendias rappelle néanmoins que les innovations technologiques peuvent également déboucher sur de nouvelles menaces sur le plan de l'environnement stratégique international, et qu'il faut donc mener des actions concertées dans les domaines de la maîtrise des armements, du désarmement et de la non-prolifération.

7. M. Dendias exprime ensuite son inquiétude quant à l'extinction du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire. Le ministre des affaires étrangères se déclare favorable à une double approche – défense collective et poursuite du dialogue, y compris sur la maîtrise des armements – avec des pays comme la Russie. Il signale aussi que l'essor de la Chine en tant que puissance militaire a des incidences sur l'OTAN et appelle la communauté internationale à

redoubler d'efforts pour rallier Pékin aux initiatives déployées au niveau international en faveur de la maîtrise des armements.

8. M. Dendias souligne que l'Alliance doit s'employer à adapter en permanence ses dispositifs de défense et de dissuasion et il rappelle que ces adaptations doivent tenir compte des défis qui se posent sur le flanc sud de l'OTAN ainsi que des nouvelles sources d'instabilité. Les flux migratoires en sont une, relève-t-il, avant de faire ressortir l'importance de l'opération de l'OTAN en mer Égée. Le ministre des affaires étrangères indique qu'une augmentation des contributions alliées à cette opération enverrait à la Grèce un signal de solidarité qu'elle n'a que trop attendu.

9. Le ministre rappelle qu'il importe d'investir dans le multilatéralisme et les institutions multilatérales. L'Alliance devrait notamment se consacrer à l'établissement de relations étroites avec l'Union européenne, en raison des menaces à la sécurité auxquelles elles doivent toutes deux faire face. Ensemble, l'OTAN et l'UE peuvent mobiliser une large gamme d'instruments aux fins d'accroître la sécurité de leurs citoyens. M. Dendias se félicite des déclarations conjointes OTAN-UE de 2016 et 2018, ainsi que des 74 domaines d'action commune. En tout état de cause, il souligne la nécessité de renforcer la coopération concrète sur des questions telles que les conflits en Syrie et en Libye et les flux migratoires qu'ils induisent. Les relations que l'OTAN entretient avec l'Égypte et Israël offrent d'excellents exemples. Le ministre appelle en outre à une plus grande collaboration de l'OTAN avec des partenaires importants au-delà de son voisinage immédiat, tels les Émirats arabes unis et l'Inde.

10. M. Dendias signale que la Grèce applique des politiques responsables visant à promouvoir la paix, la sécurité et le développement. Pour être plus précis, il indique qu'Athènes a signé deux accords de délimitation des frontières et qu'elle a décidé de s'en remettre à la Cour internationale de Justice (CIJ) au sujet de questions touchant la délimitation des frontières avec l'Albanie. Le ministre demande ensuite à l'OTAN de ne pas tolérer les pratiques suivies par certains Alliés qui compromettent l'intégrité et l'unité de l'Alliance, expliquant que l'Organisation a observé à maintes reprises des violations du droit international par des États membres qui continuent de mener des actions unilatérales à l'encontre d'autres Alliés. Afin de maintenir la stabilité et la sécurité transatlantiques, l'OTAN doit remédier à ces situations dans l'esprit de ses valeurs fondamentales. M. Dendias rappelle en conclusion l'engagement de la Grèce en faveur des valeurs et des principes défendus tant par l'UE que par l'Alliance atlantique, et réaffirme que son pays continuera de tenir ses structures, ses forces et ses capacités nationales à la disposition de l'OTAN pour aider l'Alliance à maintenir ses objectifs dans les années à venir.

III. Discussion présidée par [Joëlle GARRIAUD-MAYLAM](#) (France), présidente de la commission sur la dimension civile de la sécurité

11. Mme Garriaud-Maylam remercie M. Dendias pour son exposé et lui demande de décliner les mesures prises par la Grèce pour lutter contre la pandémie de Covid-19. Dès le début de la crise, le pays s'est doté d'un ensemble cohérent de règles aux fins de restreindre l'accès des non-ressortissants à son territoire, indique le ministre. Son application a contribué à y ralentir la propagation du coronavirus. Le prochain défi, en revanche, sera de distribuer des vaccins. L'UE doit jouer un rôle central pour que tous les citoyens des États membres puissent avoir accès au vaccin.

12. La présidente s'enquiert aussi des relations que la Grèce entretient avec la Chine, et plus particulièrement des investissements chinois dans les infrastructures et les secteurs stratégiques grecs (port du Pirée, par exemple). M. Dendias rappelle que lorsque le pays a procédé à la privatisation partielle du Pirée, et plus tard à sa privatisation complète, seuls des investisseurs chinois se sont montrés intéressés, si bien que la Grèce n'a eu d'autre choix que de vendre son infrastructure portuaire à la Chine. Mme Garriaud-Maylam invite ensuite le ministre à présenter la position de son pays sur la demande formulée par Taïwan d'intégrer l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) en qualité d'État observateur. M. Dendias explique que la Grèce reconnaît la

République populaire de Chine et qu'elle n'entretient donc pas de relations diplomatiques avec Taïpei.

13. La présidente demande au ministre de donner son point de vue sur les migrations clandestines et la réponse de son pays à ce phénomène. M. Dendias fait observer que les migrations irrégulières constituent un enjeu majeur pour l'Europe, et notamment pour la Grèce. Les efforts collectifs sont indispensables à cet égard, car les migrants qui arrivent en Grèce ne souhaitent généralement pas rester dans le pays mais cherchent à gagner l'Europe occidentale. La protection des réfugiés constitue un principe fondamental de l'Union européenne qui doit être respecté, souligne le ministre. En même temps, la procédure d'asile actuelle est d'un autre âge et doit être rendue plus efficace. Il salue le rôle joué par l'OTAN dans le suivi des migrations clandestines en mer Égée et demande à l'Alliance d'intensifier sa coopération avec l'UE dans ce domaine. Puis, il précise que la question des migrations irrégulières ne pourra être résolue à long terme qu'en s'attaquant aux difficultés qu'éprouvent les pays d'origine des migrants.

14. **Ahmet Yildiz** (TR) espère que la Grèce et la Turquie trouveront un moyen d'avancer dans le cadre de discussions exploratoires. Il n'en reste pas moins, constate-t-il, qu'au cours de la séance d'ouverture de la session annuelle 2020, le ministre grec de l'Environnement et de l'Énergie a laissé entendre que ces discussions exploratoires devraient porter sur la délimitation du plateau continental et la zone économique exclusive. M. Yildiz exprime la position turque selon laquelle le champ de ces discussions devrait être élargi pour que d'autres questions relatives à la mer Égée et à la mer Méditerranée y soient également abordées, telles que la délimitation des eaux territoriales et le statut de certaines îles faisant l'objet d'un différend. **Ahmet Berat Conkar** (TR) précise que les Chypriotes grecs avaient déjà mené des activités de prospection sismique et de forage en Méditerranée, alors que la Turquie essayait depuis longtemps de trouver une solution par la négociation afin d'éviter l'escalade des tensions régionales. Il souligne enfin qu'il importe de ne pas utiliser l'expression « islam radical » pour faire référence à « l'extrémisme violent » et de ne pas associer une religion donnée à un phénomène aussi négatif.

15. Concernant les activités d'exploration d'hydrocarbures en Méditerranée orientale, M. Dendias espère que les discussions qui avaient été interrompues en 2016, pourront reprendre. Toutefois, insiste-t-il, Athènes ne pourra pas reprendre les négociations avec Ankara tant que la Turquie n'aura pas arrêté toutes ses recherches sur le plateau continental grec, en Méditerranée orientale. Selon lui, si la Grèce et la Turquie ne peuvent pas parvenir à un accord bilatéral, il leur faudra s'en remettre à la CIJ. Il indique qu'à la différence de la Turquie, Chypre avait mené de telles activités conformément au droit international. Quant à la distinction à opérer entre islam radical et extrémisme violent, le ministre maintient l'utilisation de l'expression « islam radical » pour parler des factions et des individus radicalisés qui déclarent fonder leurs actions sur leur foi islamique.

16. **Françoise Dumas** (FR) se dit préoccupée par la situation sur le flanc sud de l'OTAN, notamment par l'extension de l'islamisme radical et elle demande à M. Dendias si des mécanismes de coopération UE-OTAN supplémentaires pourraient contribuer à renforcer la sécurité dans la région. Elle lui demande également d'exprimer son point de vue sur l'évolution de la situation dans les Balkans occidentaux, en particulier au Kosovo et en Bosnie-Herzégovine, avant de s'enquérir de son avis sur l'initiative chinoise de la Ceinture et la Route (*Belt and Road Initiative* - BRI) et sur les répercussions économiques qu'elle aura sur la région. M. Dendias répond que le renforcement de la coopération UE-OTAN est primordial si l'on veut s'attaquer aux problèmes qui découlent des conflits et des crises au Moyen-Orient, spécialement en Syrie, en Libye et au Liban. S'agissant des Balkans, Athènes est d'avis que tous les pays des Balkans occidentaux devraient rejoindre l'Union européenne. L'UE ne doit pas laisser la région devenir un « trou noir » dans son voisinage. En dernier lieu, M. Dendias souligne qu'il importe d'intégrer la Chine, l'un des grands marchés et des principaux producteurs, dans le système mondial. Cela ne sera possible que si les entreprises occidentales bénéficient, en Chine, des possibilités qui s'offrent, en Occident, aux entreprises chinoises.

17. Lord Campbell of Pittenweem invite le ministre à donner son avis sur l'évolution de la situation au Moyen-Orient et dans le Golfe et sur les nouvelles relations entre Israël et certains

pays arabes. M. Dendias rappelle le rôle important des pays du Golfe dans la promotion de la paix et de la prospérité en Méditerranée. Les lignes de faille] qui divisaient autrefois Israël et le monde arabe, ont disparu, constate-t-il. Elles ont été remplacées par une opposition entre ceux qui croient à la paix, à la prospérité et aux droits humains, et ceux qui n'y croient pas.

18. **Lord Jopling** (UK) invite le ministre à fournir des indications sur les efforts que la Grèce déploie depuis la crise financière pour relancer son économie. M. Dendias explique que la crise économique qui a secoué le pays pendant une décennie a résulté principalement de deux facteurs : d'une part, l'équilibre budgétaire n'a pas pu être atteint et, d'autre part, les mesures imposées au pays en échange d'un soutien financier ont été trop draconiennes. Cela a eu pour effet de faire chuter le PIB de quelque 30 % et de faire s'élever le taux de chômage des Grecs de moins de 30 ans à 50 % environ. Le ministre signale néanmoins qu'après avoir souffert pendant 10 ans, l'économie du pays est aujourd'hui plus forte et plus efficace.

19. Mme Garriaud-Maylam remercie le ministre des affaires étrangères pour son exposé et ses réponses et clôt la réunion.

Commission politique : 1^{re} réunion

IV. Observations liminaires du président, Lord Campbell of Pittenweem (UK)

20. **Lord Campbell of Pittenweem** (UK) ouvre les travaux de la première réunion de la commission politique (PC). Il donne des informations pratiques sur le déroulement de la réunion et détaille l'ordre du jour. Il parle également des amendements au projet de résolution et explique la procédure de vote.

V. Adoption du projet d'ordre du jour [184 PC 20 F]

21. **Le projet d'ordre du jour [184 PC 20 F] est adopté.**

VI. Adoption des comptes rendus de précédentes réunions de la PC :

- [Réunion tenue à Londres](#) les 12 et 13 octobre 2019 [207 PC 19 F]
- [Réunion par visioconférence](#) du 15 juillet 2020 [127 PC 20 F]
- [Réunion par visioconférence](#) du 31 août 2020 [146 PC 20 F]

22. **Les comptes rendus [207 PC 19 F], [127 PC 20 F] et [146 PC 20 F] sont adoptés.**

VII. Examen des commentaires du secrétaire général de l'OTAN et président du Conseil de l'Atlantique Nord sur les recommandations de politique générale adoptées en 2019 par l'Assemblée parlementaire de l'OTAN [056 SESP 20 F]

23. Le président rappelle que le secrétaire général de l'OTAN a commenté les recommandations de politique générale adoptées en 2019 par l'Assemblée.

VIII. Examen du projet révisé de rapport de la sous-commission sur les partenariats de l'OTAN (PCNP) intitulé [Le partenariat OTAN-UE dans un contexte mondial en mutation](#) [037 PCNP 20 F rév.1] et présenté par Sonia Krimi (FR), rapporteure

24. Dans ses observations liminaires, **Sonia Krimi** (FR) signale les changements qui ont été apportés au projet de rapport depuis la réunion du 31 août de la PC, y compris une mise à jour des chiffres des dépenses de défense des Alliés européens et l'ajout d'un passage sur la participation de pays non membres à des projets de défense de l'Union européenne. Elle souligne le fait que l'OTAN et l'UE sont des partenaires naturels qui partagent les mêmes valeurs ; elles

comptent 21 membres communs et sont confrontées aux mêmes menaces et défis stratégiques. L'intervenante fait également observer que la crise sanitaire actuelle a mis en évidence l'intérêt véritable de la complémentarité et de la coopération entre les deux entités, notamment en matière de lutte contre la désinformation et les menaces hybrides. Certes, la collaboration entre l'OTAN et l'UE s'est considérablement approfondie depuis 2016, mais elle continue à souffrir de défauts institutionnels et, parfois, d'une méfiance mutuelle. L'intervenante se dit préoccupée par le caractère informel des réunions entre l'OTAN et l'UE, qui pose le problème du partage de renseignements confidentiels.

25. L'intervenante estime qu'il convient de se féliciter des efforts européens consentis dans le domaine de la défense et de la sécurité, puisqu'ils accroissent les capacités de l'OTAN. Les dépenses militaires des Alliés européens et du Canada vont en augmentant depuis 2015 et devraient connaître une nouvelle hausse – 4,3 % – en 2020. L'intervenante insiste sur l'importance d'un accord récemment intervenu entre États membres de l'UE qui ouvre la voie à la participation de pays non membres à des projets relevant de la Coopération structurée permanente (CSP) et qui, plus précisément, permettrait à des pays partageant les mêmes motivations d'avoir accès aux projets de l'UE relatifs à la conception de capacités de défense.

26. Pour conclure la présentation de son rapport, l'intervenante avance trois propositions. Elle souligne l'importance d'une formalisation des relations entre l'UE et l'OTAN, ce qui faciliterait les échanges d'informations et la relance des dispositions de l'Accord de Berlin Plus. De surcroît, elle suggère la création d'une plate-forme où l'OTAN et l'UE pourraient mieux appréhender les conséquences de la montée en puissance de la Chine sur la scène internationale, d'une part, et évaluer avec plus de précision les possibilités et les problèmes inhérents à ce phénomène, d'autre part. Enfin, elle propose de promouvoir un resserrement de la coopération face à des défis technologiques tels que l'intelligence artificielle, éventuellement sur le modèle du Centre d'excellence européen pour la lutte contre les menaces hybrides, sis en Finlande.

27. Au cours du débat qui suit l'intervention de M^{me} Krimi, un représentant du Parlement européen (PE) dit à quel point il est nécessaire d'approfondir la coopération entre l'AP-OTAN et le PE et de rehausser le statut de ce dernier au sein de l'Assemblée. M^{me} Krimi fait valoir que le PE est un partenaire important pour les membres de l'AP-OTAN, mais elle juge qu'il revient aux dirigeants de celle-ci de se saisir de la question.

28. Autre grand thème de débat, l'aptitude de l'UE à devenir un acteur autonome dans le domaine de la sécurité, compte tenu du fait que, par exemple, l'Allemagne et la France nourrissent à ce sujet des opinions quelque peu divergentes. M^{me} Krimi répond que l'UE tente d'évoluer pour être en mesure d'atteindre ses objectifs stratégiques et que, par ailleurs, les positions française et allemande ne sont pas irréconciliables. Face à la naissance d'une architecture militaire et sécuritaire propre à l'UE, un délégué de la Turquie se dit préoccupé par les obstacles à l'inclusion de pays non membres de l'Union qui pourraient compliquer les dispositions de défense collective de l'OTAN. Le même délégué émet des doutes quant à la légalité de l'accession de Chypre à l'UE. Un délégué de la Grèce répond que cette accession ne contrevient à aucune disposition du droit international ; il observe que, lorsqu'elle aura satisfait aux critères d'admission, la Turquie devrait aussi être accueillie au sein de l'UE.

29. D'autres questions portent sur le débat autour de l'autonomie stratégique de l'UE dans le contexte de l'arrivée d'une nouvelle administration à Washington. M^{me} Krimi répond que le développement d'une dimension militaire de l'Union est une réponse aux appels en faveur d'une répartition plus équitable des charges. Enfin, un délégué de la Slovaquie insiste sur le besoin d'approfondir la coopération entre l'UE et l'OTAN en ce qui concerne la protection des infrastructures d'importance cruciale contre les cybermenaces.

30. Le projet de rapport [037 PCNP 20 F rév.1] est adopté tel qu'amendé.

IX. Examen du projet révisé de rapport de la sous-commission sur les relations transatlantiques (PCTR) intitulé Dynamiques sécuritaires et politiques dans le Golfe [038 PCTR 20 F rév.1] et présenté par Ahmet Yıldız (TR), rapporteur

31. **Ahmet Yıldız** (TR) présente son projet révisé de rapport, qui vise à clarifier les dynamiques sécuritaires et politiques dans la région du Golfe et à exposer les objectifs poursuivis par les États qui en font partie. Il souligne que cette région présente plusieurs lignes de fracture : la rivalité entre l'Arabie saoudite et l'Iran, les dissensions à l'intérieur du Conseil de coopération du Golfe (CCG) autour des politiques individualistes du Qatar, et les divergences de vues entre pays arabes du Golfe au sujet d'Israël. Il rappelle les conséquences de la confrontation entre Washington et Téhéran, confrontation qui s'est exacerbée en 2019 et au début de 2020, ainsi que les conflits en Syrie et au Yémen, qui sont loin d'être terminés. Il note toutefois qu'en dépit de cet entrelacs peu rassurant de tensions et d'animosités, les pays du Golfe sont parvenus jusqu'ici à éviter un conflit en bonne et due forme. Pour l'intervenant, qui observe que la stabilité et la paix dans la région sont intrinsèquement liées à celles de l'Alliance, tout doit être mis en œuvre pour sortir des impasses actuelles et lancer de nouvelles initiatives diplomatiques et coopératives.

32. L'intervenant indique les changements apportés au document, dont une explication plus précise des différences et des similarités entre les positions de l'UE et des États-Unis au sujet du programme nucléaire iranien. Les références au rôle de la Chine dans le Golfe ont été étoffées et de plus amples détails ont été fournis sur la guerre au Yémen et sur les possibilités de reconstruction en Syrie, une fois le conflit terminé. À propos de ce dernier point, l'intervenant déplore que la politique du régime syrien rende illusoire une telle reconstruction aussi loin que l'on puisse prévoir. Par ailleurs, il émet un point de vue différent sur les « accords de normalisation » (dits « Accords d'Abraham ») entre Israël, les Émirats arabes unis et Bahreïn. Enfin, il insiste sur la nécessité pour l'OTAN de redoubler d'attention au sujet de l'Iraq et conclut en affirmant que le processus de réflexion « OTAN 2030 » offre à l'Alliance une occasion de manifester un intérêt accru pour la région du Golfe.

33. Au cours du débat qui suit l'intervention de M. Yıldız, les participants discutent principalement des Accords d'Abraham. Un délégué d'Israël fait valoir que ces accords éliminent les différends entre son pays, le Moyen-Orient et les pays du Golfe et qu'ils consolident la sécurité régionale. Plusieurs participants sont du même avis et observent que les accords en question changent la donne dans la région ; ils pressent les Palestiniens et l'Iran de saisir cette chance. M. Yıldız répond qu'il respecte l'optimisme de ses collègues mais qu'il ne le partage pas. Il rappelle que le projet de rapport reflète les deux points de vue sur les Accords d'Abraham.

34. Un délégué de l'Azerbaïdjan insiste sur l'importance primordiale de la contribution que les ressources hydrocarbonées de son pays apportent à la sécurité énergétique de l'Europe. Un délégué de l'Ukraine suggère qu'un passage du rapport soit modifié de manière à préciser que le missile avec lequel l'Iran a malencontreusement abattu un avion de ligne ukrainien en janvier 2020 était de fabrication russe, ainsi que l'ont déclaré les services de renseignement américains. M. Yıldız répond que, si cette information provient de sources fiables, il modifiera le rapport en conséquence.

35. D'autres participants s'interrogent sur la décision d'Ankara d'acheter des systèmes de défense aérienne russes. M. Yıldız confirme que les intérêts stratégiques de la Turquie sont alignés sur ceux de l'alliance euro-atlantique. Il ajoute que, toutefois, il est nécessaire de coopérer avec la Russie en Syrie, s'agissant plus spécialement de la lutte contre le terrorisme, du règlement des différends militaires et des dispositions qui régiront l'après-guerre. Certains participants pensent que l'administration Biden pourrait donner un nouveau souffle aux négociations sur le programme nucléaire iranien.

36. Le projet de rapport [038 PCTR 20 F rév.1] est adopté tel qu'amendé.

X. Remarques de clôture

37. Le Président clôt la réunion de la commission politique.

Vendredi 20 novembre 2020**Commission politique : 2^e réunion****XI. Observations liminaires du président, Lord Campbell of Pittenweem (UK)**

38. **Lord Campbell of Pittenweem (UK)** ouvre les travaux de la seconde réunion de la PC.

XII. Mise aux voix du projet révisé de rapport spécial intitulé Covid-19 et sécurité transatlantique [105 PC 20 F rév.1] et présenté par Lord Campbell of Pittenweem (UK), président

39. Intervenant en tant que rapporteur spécial, le président demande à la PC d'adopter le projet révisé de rapport spécial intitulé *Covid-19 et sécurité transatlantique* et présenté lors de la réunion spéciale du 18 novembre 2020 consacrée à la pandémie. Par ailleurs, il accepte avec reconnaissance les amendements fort opportuns des délégués de la Turquie et de l'Ukraine.

40. **Le projet de rapport spécial [105 PC 20 F rév.1] est adopté tel qu'amendé.**

XIII. Examen du projet révisé de rapport général de la Commission politique intitulé Montée en puissance de la Chine : implications pour la sécurité mondiale et euro-atlantique [036 PC 20 F rév.1] et présenté par Gerald E. Connolly (US), rapporteur général

41. **Gerald E. Connolly (US)** présente son projet révisé de rapport. Il souligne que l'incessante montée en puissance de la Chine a modifié le paysage géopolitique dans le voisinage de ce pays, certes, mais aussi dans celui de l'Alliance. Le projet révisé de rapport préconise instamment l'élaboration d'une « stratégie chinoise » commune aux pays de la zone euro-atlantique. Les Alliés doivent s'attendre à avoir en face d'eux une Chine de plus en plus déterminée à s'imposer, voire agressive sur le quadruple plan de l'économie, de la puissance militaire, des technologies de pointe et du rayonnement culturel. L'intervenant examine la montée en puissance chinoise sous les angles militaire, économique et technologique. Il dénonce la répression du mouvement démocratique hongkongais par les autorités de Pékin et se dit préoccupé par le veto que ces dernières opposent à l'entrée de Taiwan dans l'Organisation mondiale de la santé, de même que par l'excès d'assurance dont elles font preuve dans les mers de Chine du Sud et de l'Est comme dans l'Arctique.

42. L'intervenant formule diverses recommandations quant à la façon d'adapter l'Alliance aux nouvelles réalités géopolitiques découlant de la montée en puissance de la Chine. Il presse les Alliés de donner suite à la Déclaration de Londres et d'ajuster non seulement les documents stratégiques de l'OTAN – dont le Concept stratégique –, mais encore les priorités de l'Organisation relatives aux plans de défense, à la formation et au développement capacitaire. Il demande en outre le resserrement des liens avec les partenaires des Alliés, parmi lesquels l'UE, mais aussi l'Australie, le Japon, la Nouvelle-Zélande et la Corée du Sud. Tout en admettant qu'il est envisageable de dialoguer avec la Chine, il souligne la nécessité pour l'OTAN de se doter des moyens de se tenir informée des menaces émanant de ce pays, d'y parer et, éventuellement, de les contrer.

43. Au cours du débat qui suit l'intervention de M. Connolly, les participants souscrivent au point de vue de celui-ci selon lequel les Alliés doivent prendre le défi chinois au sérieux et, notamment, tenir compte des investissements de Pékin – par exemple, dans les technologies de la

5^e génération – ainsi que de sa prépondérance militaire et technologique grandissante. Les participants s'accordent également sur le besoin d'une « stratégie chinoise » euro-nord-américaine axée, entre autres, sur les nouvelles technologies. Un représentant du PE estime que la stratégie de la communauté euro-atlantique vis-à-vis de la Chine doit englober des sujets tels que les droits de l'homme et le changement climatique. M. Connolly reconnaît qu'il est effectivement impossible de lutter contre le réchauffement climatique sans l'aide de la Chine.

44. **Le projet de rapport général [036 PC 20 F rév.1] est adopté tel qu'amendé.**

XIV. Mise aux voix, après examen des amendements, du projet de résolution intitulé *Une stratégie transatlantique vis-à-vis de la Chine* [168 PC 20 F] et présenté par Gerald E. Connolly (US), rapporteur général

45. Après quelques mots de présentation par Gerald E. Connolly (US), les participants examinent le projet de résolution intitulé *Une stratégie transatlantique vis-à-vis de la Chine* [168 PC 20 F] et votent.

46. Huit amendements sont déposés ; tous sont acceptés.

47. **Le projet de résolution [168 PC 20 F] est adopté à l'unanimité tel qu'amendé.**

XV. Activités futures de la PC, de la PCNP et de la PCTR

48. Le président rappelle qu'en 2021 les rapports traiteront des défis qui se profilent au voisinage des flancs Est et Sud de l'Alliance, d'une part, et de l'état des relations transatlantiques, d'autre part. Plus précisément, le rapport général sera consacré à l'évolution du défi russe dans le contexte de la pandémie de Covid-19, au soulèvement populaire au Bélarus, à l'empoisonnement d'Alexeï Navalny et à d'autres événements intérieurs et extérieurs. La PCTR se propose d'étudier les moyens de renforcer le lien – unique en son genre – qui existe entre l'Amérique du Nord et l'Europe et d'améliorer encore le partage des charges. Enfin, la PCNP compte se pencher sur les partenariats dans la région de la Méditerranée eu égard, entre autres, à la montée des pressions politiques et sécuritaires s'exerçant dans cette région en proie à de vives tensions qui jouxtent directement le flanc Sud de l'Europe.

49. La PCTR envisage d'effectuer aux Pays-Bas une visite initialement prévue pour 2020 et de se rendre au Canada. Le président demande que l'on s'enquière des possibilités d'ajouter au programme de la seconde visite des réunions à Washington. Pour sa part, la PCNP a l'intention de se rendre en Pologne et dans un pays méditerranéen qui reste à déterminer. Le président fait remarquer que la concrétisation de ces projets sera fonction de l'évolution de la pandémie.

XVI. Élection des membres des bureaux de la PC et de ses sous-commissions

50. La nouvelle composition des bureaux de la PC et de ses sous-commissions s'établit désormais comme suit :

PC

Vice-présidente : **Cheryl Gallant (CA)**
 Rapporteur général : **Brendan Boyle (US)**

PCNP

Président : **Karl LAMERS (DE)**

Quatre candidatures avaient été proposées pour les trois vice-présidences. Les trois candidats élus sont :

Theo Franken (BE)
Paolo Formentini (IT)
Marcos Perestrella (PO)

PCTR

Président : **Lord Hamilton of Epsom** (GB)
Vice-présidente : **Lidya Mutsch** (LU)

Conseil interparlementaire OTAN-Ukraine (UNIC)

Membre titulaire : **Ojārs Kalniņš** (LV)
Membre suppléant : **Karl Lamers** (DE)

51. Aucune autre question n'est soulevée.

XVII. Date et lieu de la prochaine réunion

52. Le président indique que la prochaine réunion de la PC se tiendra dans le contexte des réunions conjointes de commissions de février 2021 ; elle se déroulera très vraisemblablement en visioconférence.

XVIII. Remarques de clôture

53. Pour conclure, le président remercie les participants et les intervenants, de même que les interprètes et le personnel du Secrétariat international de l'Assemblée.

54. Le président lève la réunion.
